BANQUE CENTRALE DU LUXEMBOURG
EUROSYSTÈME

# Manuel de transmission électronique du rapport BOP 1.2 «Paiements transfrontaliers exécutés pour compte de la clientèle résidente»

**Banque centrale du Luxembourg**

## Sommaire


1 Introduction ..... 3
2 Transmission ..... 4
2.1 Attribution du nom du fichier ..... 4
2.2 Moyen de transmission ..... 5
3 Visualisation du schéma XML pour le rapport BOP 1.2 ..... 6
3.1 Les attributs ..... 7
3.2 La branche Header ..... 8
3.3 Le contenu du rapport ..... 11
4 Fichier vide ..... 11
5 Format des variables dans le fichier XML ..... 13

# 1 Introduction

Ce guide indique les caractéristiques techniques qui devront être utilisées pour la transmission informatique des données du rapport BOP 1.2 «Paiements transfrontaliers exécutés pour compte de la clientèle résidente».
Les instructions relatives à la collecte sont décrites dans les documents Instructions et Rapport relatifs au rapport BOP 1.2 «Paiements transfrontaliers exécutés pour compte de la clientèle résidente».

L'objectif de ce document est de décrire les principes généraux du reporting au format XML pour le rapport BOP 1.2 «Paiements transfrontaliers exécutés pour compte de la clientèle résidente». Le schéma XML ainsi qu'une documentation technique sont disponibles au téléchargement sur le site internet de la BCL. Il est important de retenir que la conception informatique du reporting XML est basée sur une structure arborescente.

Les données à rapporter doivent satisfaire aux contrôles généraux de format ou d'appartenance à des listes de codes. Les possibilités de codes dépendent aussi de l'endroit où se situe la donnée dans l'arborescence du schéma.
Le schéma inclut des contraintes de format sur les données, mais ne précise pas nécessairement la validité d'un code respectant le format. Les nomenclatures doivent être respectées ainsi que les règles définies dans le présent document.

# 2 Transmission

## 2.1 Attribution du nom du fichier

La structure du nom du fichier est la suivante:

BOP102_aaaammdd_Rrrrrrrrr_Ddddddddd_aaaammdd_nnn

où :

- BOP102 représente le code du rapport statistique BOP 1.2
- aaaammdd représente l'année, le mois et le jour auxquels les données se réfèrent. Au cas où le déclarant opte pour une déclaration mensuelle des données, il y a lieu d'indiquer le dernier jour calendrier du mois.
- R identifie le type de reporter

  Le reporter est l'organisme qui envoie les données. Les banques doivent utiliser la lettre B.
- rrrrrrrrr permet d'identifier le reporter

  Les numéros d'identification sont ceux attribués par la CSSF. Les positions libres à gauche sont complétées par des 0.

  Exemple: la banque no 999 est identifiée par 000000999.
- D identifie le type de déclarant

  Le déclarant est l'organisme qui notifie les données. Les banques doivent utiliser la lettre B.
- ddddddddd permet d'identifier le déclarant

  Les numéros d'identification sont ceux attribués par la CSSF. Les positions libres à gauche sont complétées par des 0.

  Exemple: la banque no 999 est identifiée par 000000999.
- aaaammdd est la date de création du fichier
- nnn est le numéro de séquence du fichier

  Le numéro de séquence permet de distinguer les fichiers créés le même jour pour le même reporting. A noter que le numéro de séquence du fichier recommence à 001 chaque jour; le numéro 000 n'est pas utilisé.

Exemple 1:

BOP102_20120630_B000000999_B000000999_20120714_001.xml correspond au premier fichier créé le 14 juillet 2012, envoyé par l'établissement de crédit numéro 999 dont les données se réfèrent à l'établissement de crédit 999 pour le 30 juin 2012.

## 2.2 Moyen de transmission

La BCL accepte l'utilisation des moyens de transmission électronique actuels offerts par Cetrel et Finesti, mais reste ouverte à tout nouvel outil télématique sécurisé qui serait proposé, en commun accord entre la BCL et les déclarants.

# 3 Visualisation du schéma XML pour le rapport BOP 1.2

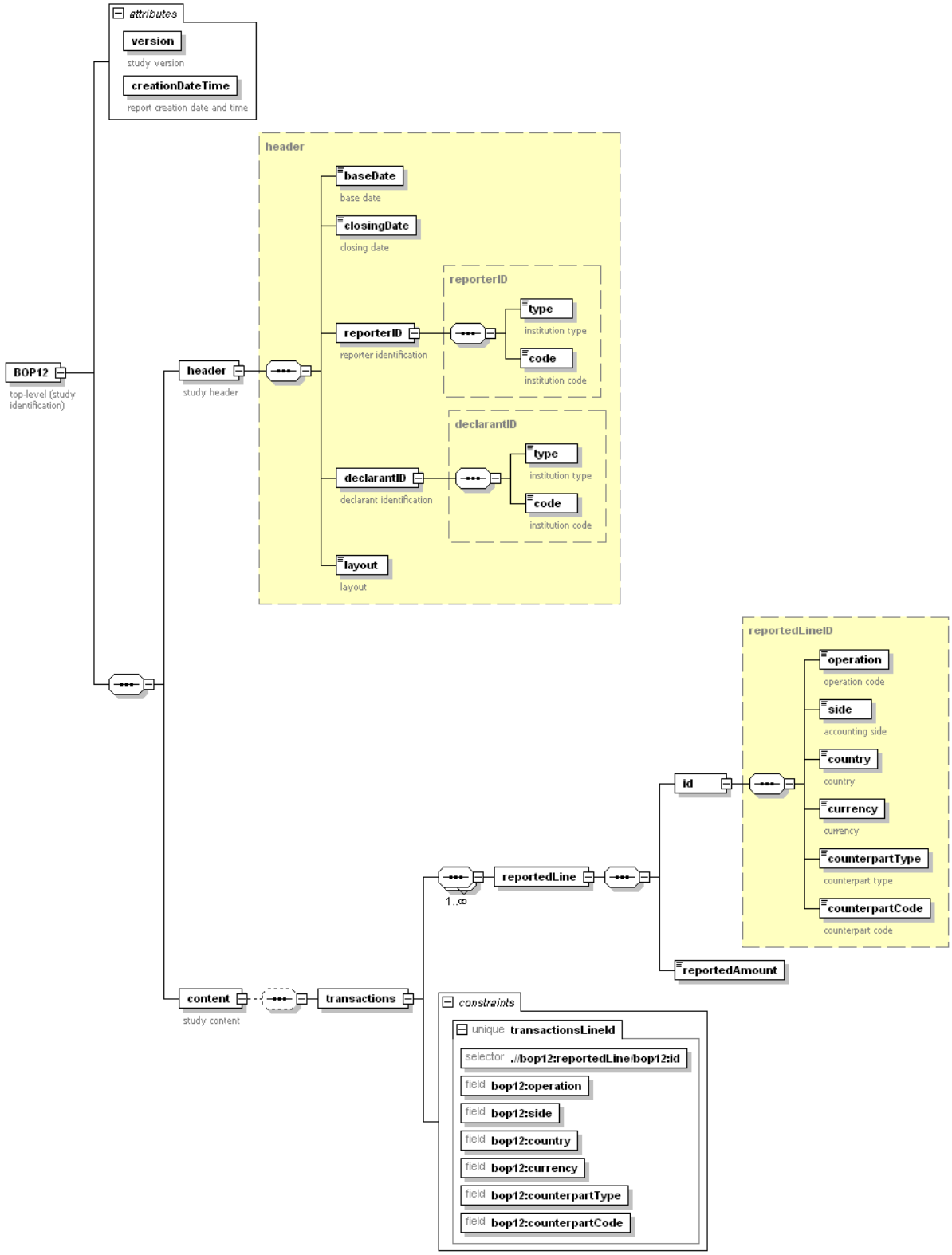

## 3.1 Les attributs

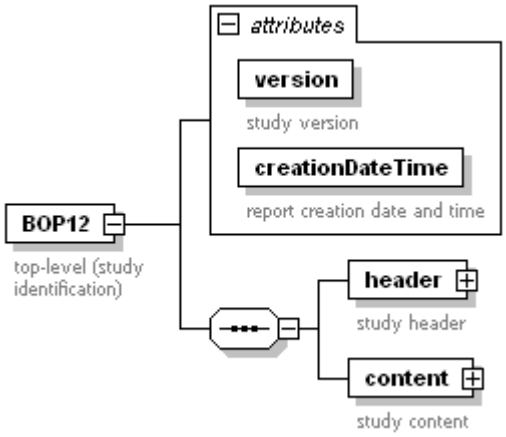


L'attribut (*version*) identifie la version du schéma XML utilisé pour le reporting.

L'attribut (*creationDateTime*) identifie la date et l'heure de création du rapport.

## 3.2 La branche Header

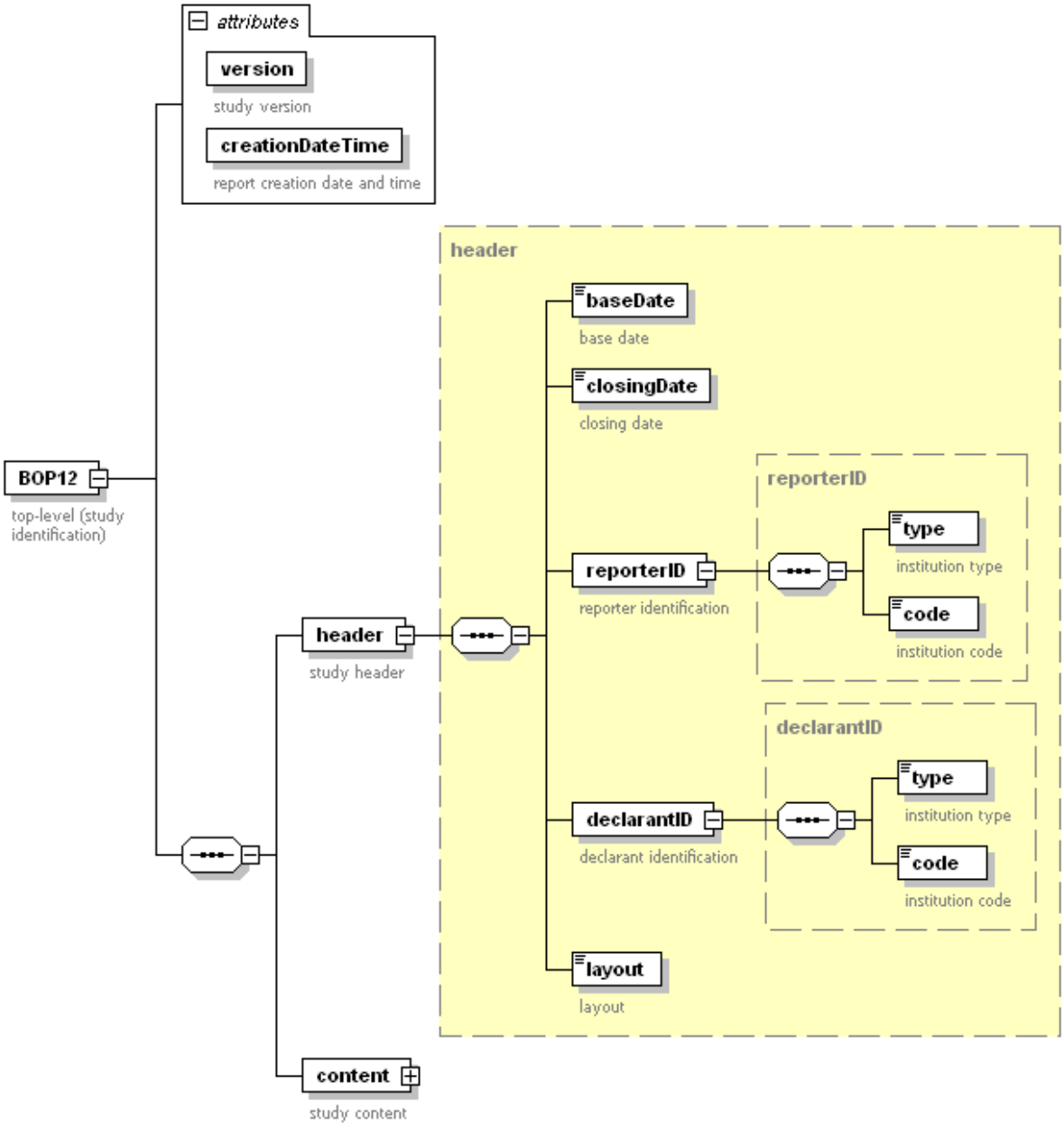


La date de référence (*baseDate)* correspond, pour les établissements de crédit qui transmettent les données à fréquence :

- mensuelle, au dernier jour du mois auquel se rapportent les données
- journalière, au jour ouvrable auquel se rapportent les données

La date de clôture (*closingDate*) correspond à la date à laquelle sont établies les données.

Exemple:

Ainsi, à titre d'exemple, pour un établissement de crédit qui transmet les données sur base mensuelle, pour le rapport BOP 1.2 «Paiements transfrontaliers exécutés pour compte de la clientèle résidente» de juillet 2011:

- la date de référence des transactions est le 31.07.2011
- la date de clôture est par exemple le 29.07.2011

En effet, le 31 juillet 2011 étant un dimanche, les données sont en principe établies le dernier jour ouvrable précédant le 31 juillet 2011.

Ainsi, à titre d'exemple, pour un établissement de crédit qui transmet les données sur base journalière, pour le rapport BOP 1.2 «Paiements transfrontaliers exécutés pour compte de la clientèle résidente» du 15 juillet 2011:

- la date de référence des transactions est le 15.07.2011
- la date de clôture est par exemple le 15.07.2011

Les identifications du reporter (*reporterID*) et du déclarant (*declarantID*) comportent chacune le type de numéro d'identification (*type*) et le numéro d'identification (*code*).

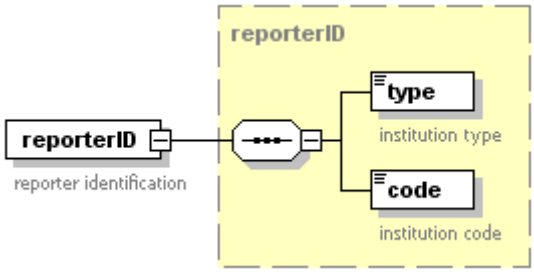

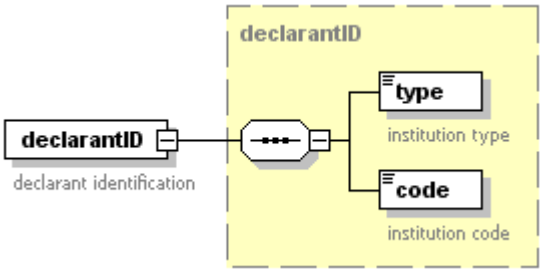


L'association du type de numéro et du numéro d'identification (*code*) autorisée est:

| Type | Code |
|---|---|
| 23 | Numéro signalétique attribué par la CSSF pour les banques et par la BCL aux services financiers de l'Entreprise des Postes et Télécommunications |

Le layout (*layout*) indique le numéro de version du rapport BOP 1.2. Le rapport BOP 1.2 qui entrera en vigueur en janvier 2012 sera la première version, ce qui implique qu'il s'agira du layout «0».

## 3.3 Le contenu du rapport

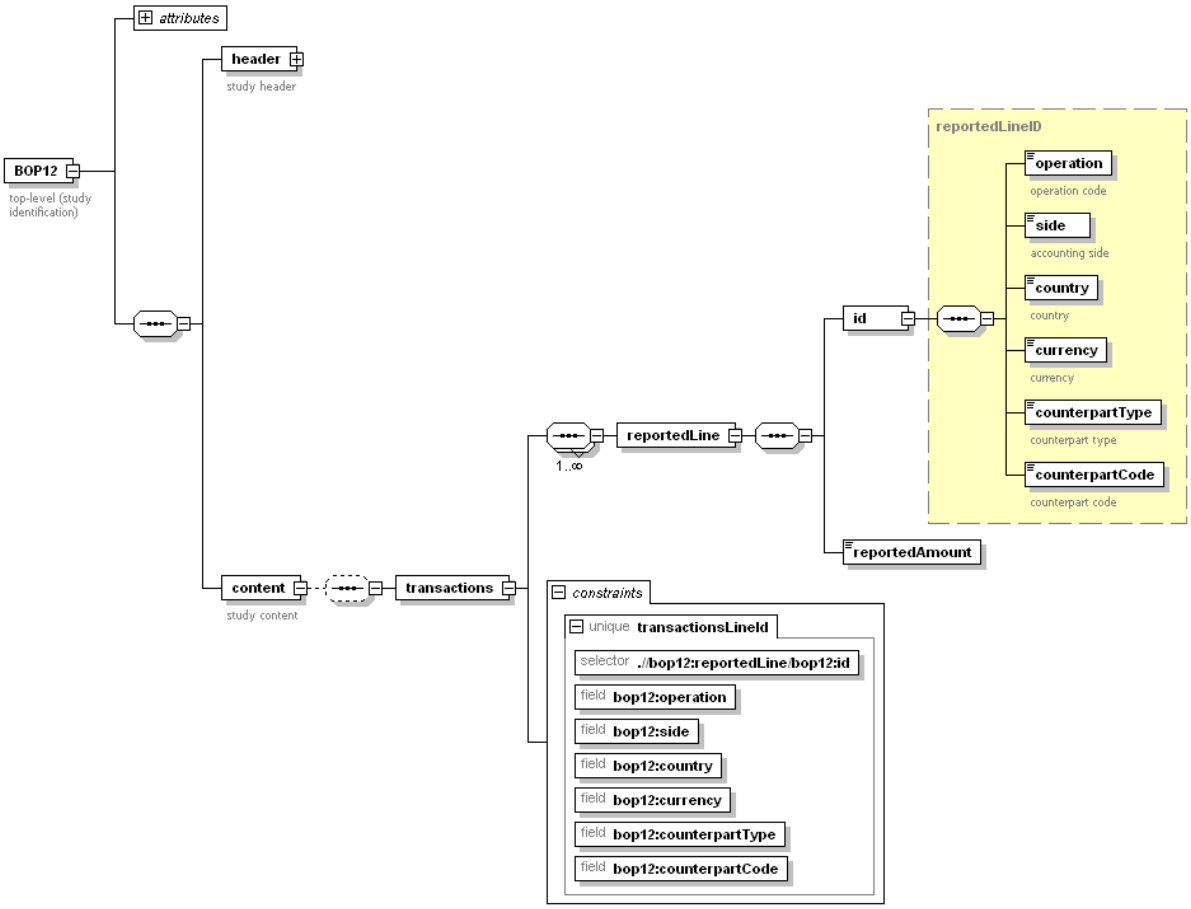


Il y a lieu de se référer aux instructions relatives au rapport BOP 1.2 et de n'utiliser que les codes pays (*country*) et devise (*currency*) exigés pour le rapport BOP 1.2 .
Le code nature économique *(operation)* est toujours égal à 650.

Le montant rapporté (*reportedAmount*) est exprimé dans la devise de la transaction ou du compte de résultats. Cette devise est spécifiée dans le champ (*currency*).

# 4 Fichier vide

En cas d'absence de transactions internationales à rapporter pour une période donnée, les établissements de crédit doivent transmettre un fichier vide en utilisant les moyens de transmission adéquats.

Le fichier vide a la structure suivante :

```
<?xml version="1.0" encoding="UTF-8"?>
<BOP12 xmlns="http://www.bcl.lu/2011/BOP1.2" creationDateTime="2011-01-31T08:27:30" version="1.0">
    <header>
     <baseDate>2011-01-31</baseDate>
     <closingDate>2011-01-31</closingDate>
     <reporterID>
       <type>23</type>
       <code>999</code>
     </reporterID>
     <declarantID>
       <type>23</type>
       <code>999</code>
     </declarantID>
     <layout>0</layout>
    </header>
    <content>
    </content>
</BOP12>
```


La date de référence (*baseDate)* correspond au dernier jour du mois.

# 5 Format des variables dans le fichier XML

| Variables | format xml | Maximum | Pattern | Exemple |
|---|---|---|---|---|
| creationDateTime | datetime | | *YYYY-MM-DDThh:mm:ss* | 2011-07-29T23:59:59 |
| Date of the transaction | date | | *YYYY-MM-DD* | 2011-07-31 |
| closingDate | date | | *YYYY-MM-DD* | 2011-07-29 |
| reporterID/type | string | 2 caractères | [0-9]{2} | 23 |
| reporterID/code | string | 3 caractères | [0-9]{3} | 999 |
| declarantID/type | string | 2 caractères | [0-9]{2} | 23 |
| declarantID/code | string | 3 caractères | [0-9]{3} | 999 |
| operation | string | 3 caractères | [0-9]{3} | 111 |
| country | string | 2 caractères | [A-Z]{2}] | DE |
| side | string | 1 caractère | [CD]{1} | C ou D |
| currency | string | 3 caractères | [A-Z]{3} | USD |
| counterpart/type | string | 2 caractères | [0-9]{2} | 23 |
| counterpart/code | string | 9 caractères | | |
| reportedAmount | Integer | 0 décimales | | 562485 |

- Le format *datetime* est utilisé pour spécifier une date et une heure:
  YYYY-MM-DDThh:mm:ss
  où
  YYYY indique l'année, MM indique le mois, DD indique le jour
  T indique le début de la section requise pour l'heure
  hh indique l'heure, mm indique la minute, ss indique la seconde

- Le format *date* est utilisé pour spécifier une date: YYYY-MM-DD
  où
  YYYY indique l'année, MM indique le mois, DD indique le jour

Des informations détaillées sur le standard xml sont disponibles sur le site internet sous l'adresse: http://www.w3schools.com/